



DÉLIBÉRATION

du 16 février 2023

Présents : 20 Excusés : 7 6 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), Mme Sandrine BRANCHEREAU (ayant donné pouvoir à M. Fabrice PAYEN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe JAHAN), Mme Isabelle LÉAUTÉ (ayant donné pouvoir à M. Bruno BENOIT), Mme Marina LUCAS (ayant donné pouvoir à M. Bruno CHICOISNE), Mme Sandrine MARTIYN.</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 10 février 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 21 FEV. 2023 Publiée, le 22 FEV. 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.1.5	<u>AFFAIRES GÉNÉRALES</u> Modification des membres du CCAS - suite à démission A. ROUSSEAU

Madame le Maire rappelle aux élus la délibération du 17 mai 2022 fixant la composition du CCAS. À la suite de la démission de Adeline ROUSSEAU, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres représentant la Commune au CCAS.

Pour rappel, le CCAS est composé de **6 membres élus et de 6 membres nommés par le Maire** appartenant à des associations liées à la prévention, l'animation et le développement social. Les membres élus sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu les articles L123-4 à L123-9 et R123-7 à R123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;
Vu l'article L237-1 du Code électoral ;
Vu l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les 2 listes présentées ;*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **PROCÈDE** à l'élection des membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

► **PROCÈDE** à l'élection par un vote à bulletin secret ;

► **CONSTATE** que 2 listes sont présentées :

Pour la majorité :

Anne-Marie HENRY

Philippe THIBAUDEAU

Sandrine MARTINY

Sandrine SUTEAU

Noëlle BICHON

Jérôme LECERF

Pour la minorité :

Rosalie OUTIN

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-
20230216-2315-DE Reçu le 21/02/2023

Agnès LEMARIÉ
Laura BRETAUD
Estelle GOIMBAUD

► **CONSTATE** que le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26 bulletins

À déduire (bulletins blancs): 0

Nombre de suffrages exprimés : 26

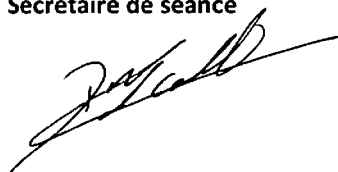
Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 26/6 = 4.33

Désignation des listes	Nombre de obtenues	Nombre de s attribués au quotie	Nombre de sièges attr au plus fort reste
Liste majorité	22	5	0
Liste minorité	4	0	1

► **ÉLIT**, après constatation des résultats du scrutin, en qualité de membres du conseil d'administration du CCAS :
Anne-Marie HENRY, Philippe THIBAUDEAU, Sandrine MARTINY, Sandrine SUTEAU, Noëlle BICHON, Rosalie OUTIN

Pour extrait conforme au registre »

Florence DRAKE DEL CASTILLO
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

